



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

POSE DE LA 1^{ère} PIERRE DU REAMENAGEMENT ET DE L'EXTENSION DE LA CASERNE GRAND-DUC JEAN AU HERRENBERG À DIEKIRCH

20 avril 2023



DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

1. Invitation à la presse	3
2. Programme de la journée	3
3. Descriptif du projet	4
4. Informations générales	12
5. Contact	13

1. INVITATION À LA PRESSE

La pose de la 1^{ère} pierre du réaménagement et de l'extension de la Caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch aura lieu le 20 avril 2023 à 11.00 heures en présence de

Monsieur François BAUSCH, Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics et ministre de la Défense

Adresse : rue du Herrenberg, L-9330 à Diekirch
(accueil à l'intérieur de la caserne, entrée par le poste de garde nord)

2. PROGRAMME DE LA JOURNÉE

Le programme officiel commencera à 11.00 heures.

Allocution de bienvenue par Colonel Alain SCHOEBEN
Commandant des Forces de l'Armée luxembourgeoise

Discours de M. François BAUSCH,
Vice-Premier ministre, ministre de la Mobilité et des Travaux publics et ministre de la Défense

Discours du Général Steve THULL
Chef d'état-major de l'Armée luxembourgeoise

Geste de la pose de la 1^{ère} pierre

3. DESCRIPTION DU PROJET

Contexte

Le projet du réaménagement et de l'extension de la Caserne Grand-Duc Jean au Herrenberg à Diekirch s'inscrit dans un vaste programme de réhabilitation et de modernisation des infrastructures militaires afin de répondre au nombre croissant de défis auxquels l'Armée luxembourgeoise est confrontée dans le cadre de l'exécution des politiques de défense nationale et internationale.

Pour accomplir ses missions, l'Armée nécessite d'une infrastructure appropriée pour assurer la maintenance et le stationnement adéquat du charroi, la préparation physique des soldats, le logis, l'administration du commandement et des unités de base ainsi que la restauration collective du personnel.

Les bâtisses construites dans les années cinquante se trouvent partiellement dans un état de vétusté avancée et ne répondent plus aux normes en vigueur. De plus, elles présentent de mauvaises performances thermiques au niveau de l'enveloppe des bâtiments.

Deux projets d'envergure, à savoir la mise à niveau des infrastructures techniques primaires et la construction d'un hall logistique ont déjà été réalisés.

Les travaux préparatoires pour l'actuel projet de réaménagement et d'assainissement des bâtiments existants ainsi qu'à la construction d'infrastructures sportives et d'une cuisine centrale ont commencé en 2021.



Site et implantation

Le site est orienté sud à flanc de coteau du Herrenberg sur le territoire de la Ville de Diekirch. Afin de franchir le dénivelé naturel, de grandes voies diagonales viennent structurer la caserne auxquelles des voies secondaires se greffent transversalement. Hormis la salle des fêtes et la salle de sports actuelles s'articulant autour de la place des parades, tous les bâtiments existants ont été implantés perpendiculairement à la pente naturelle du terrain.

L'extension de la caserne comptera quatre nouveaux bâtiments : le nouveau poste d'entrée, le hall des sports, la cantine et la chaufferie à copeaux de bois, qui s'inscrivent sur trois niveaux dans la topographie du site. Le nouveau poste d'entrée sera situé au niveau du parking existant et de son extension. Le bâtiment du hall des sports, se trouvant à l'extérieur de l'enceinte sécurisée de la caserne, sera implanté sur un terrain facilement accessible pour les utilisateurs externes et sera doté d'un parking et d'un arrêt de bus directement liés à la route N7B. Au dernier niveau on retrouvera la cantine, et la chaufferie, également accessibles par la route N7B à travers le sas de livraison sécurisé. Le hall des sports et la cantine cerneront le terrain de sports extérieur. Les bâtiments et les liaisons piétonnes seront structurés de manière à offrir aux utilisateurs des vues imprenables sur la vallée de la Sûre.

Concept fonctionnel et programme de construction

Le programme de construction relatif au réaménagement, la réhabilitation et à l'extension du Centre militaire comporte 27 bâtiments existants et 7 nouveaux bâtiments. Une organisation des travaux en trois phases consécutives permettra à l'Armée d'assurer leur fonctionnement durant toute la durée du chantier.



Nouvelles constructions

- *Infrastructure sportive*

Le nouveau hall des sports, étant situé à la limite du périmètre sécurisé de la caserne, aura deux accès principaux : un premier pour les soldats, sécurisé par un sas qui mènera directement à l'intérieur de la caserne et un deuxième pour les utilisateurs civils à proximité de l'arrêt de bus.

Le rez-de-chaussée comportera une salle omnisport à trois unités équipée d'un mur d'escalade, les locaux de stockage et 6 vestiaires collectifs. La salle omnisport est conçue pour pouvoir accueillir jusqu'à 350 personnes, permettant à l'Armée d'y organiser également différents événements officiels, tel que les promesses des nouveaux soldats. Le premier étage sera composé d'un dojo (salle pour l'enseignement des arts martiaux), d'une salle de musculation et de locaux techniques. Un terrain multisports extérieur, annexé au bâtiment et se trouvant à l'intérieur du périmètre de la caserne, sera accessible uniquement aux soldats.

L'actuel hall des sports sera utilisé comme préau couvert en tant que salle d'exercice et d'entraînement en cas d'intempéries.

- *Infrastructure de restauration et de loisirs*

Immédiatement contigu au nouveau hall des sports, un nouveau bâtiment va rassembler tous les services de restauration (cuisine avec une capacité de 1'200 repas quotidiens, réfectoires et dépôt de la section ravitaillement en denrées alimentaires) ainsi que des espaces de loisirs et de convivialité (foyer des soldats volontaires, espace internet/bibliothèque, salle polyvalente, salon coiffeur, salle de détente avec télévision, foyers de rencontre des différents corps militaires et civils).

Ce bâtiment devra être accessible facilement par diverses voies d'accès ; son implantation a donc été réfléchi de façon à optimiser le nombre et la longueur de ces cheminements. La proximité immédiate du bâtiment avec le cœur de la caserne permettra aux militaires de jouir d'un espace de détente près de leur bâtiment de travail. Une aire de chargement implantée à l'arrière du bâtiment au premier niveau garantira aux camions destinés aux exercices extérieurs un approvisionnement dans l'enceinte sécurisée. L'accès fournisseur se trouvera, quant à lui, au rez-de-chaussée dans la zone de livraison sécurisée sur la façade nord du bâtiment. Cette zone rejoindra directement la route N7B.

Au rez-de-chaussée, l'entrée principale desservira directement le local coiffeur et la salle de détente avec télévision et guidera les utilisateurs soit directement vers les foyers, soit vers le réfectoire au premier étage.

Le foyer des soldats est conçu comme un espace libre d'environ 330m² et comprendra entre autres une zone de détente, une salle télévision ainsi qu'une salle polyvalente pouvant également fonctionner de manière indépendante. Le bar sera aménagé à l'arrière du foyer, à proximité du stock boissons et de l'arrière cuisine. Le foyer des cadres et civils sera situé de l'autre côté du hall. Il fonctionnera de manière similaire mais sera divisé en 5 salles: une salle commune avec le bar central et 4 foyers individuels pour les différentes fractions de l'Armée.

Dans la zone arrière du rez-de-chaussée, un long couloir desservira les locaux techniques, les chambres froides positives et négatives, ainsi que les vestiaires pour le personnel de la cuisine. Par le sas de livraison, les denrées pourront être ventilées vers les stocks du même étage ou acheminées directement vers la cuisine par le biais d'un ascenseur.

La cantine est conçue selon le même plan libre que le foyer, offrant une grande flexibilité. La salle avec une capacité d'accueil maximale de 600 places, sera planifiée de manière à pouvoir la diviser selon les besoins par des cloisons mobiles de séparation. À l'arrière du bâtiment seront situés la cuisine, quelques locaux de stockage et l'accès à l'aire de chargement. Les chambres froides de la cuisine se trouveront principalement au milieu du bâtiment, de manière à ce que le personnel de la cuisine puisse jouir d'un éclairage naturel dans les ateliers de préparation.

- *Infrastructure de chauffage et stockage*

Ce nouveau bâtiment comportera la chaudière à copeaux de bois, le stockage pour les copeaux de bois, un local transformateur, un local poubelles et un local de stockage frigorifique. Il se trouvera dans la nouvelle aire de livraison et sera mitoyen avec la nouvelle cantine. Cette position permettra de profiter du sas de livraison pour acheminer les copeaux de bois par camion sans que celui-ci soit obligé d'entrer dans la caserne.

- *Hangars pour véhicules militaires, parkings et aires de stationnement*

Du côté nord, en prolongement du Pavillon 48 déjà réalisé, sera construit un nouveau hangar couvert (PAV45-I) pour une trentaine de véhicules longs. Un petit dépôt couvert (PAV45-II) fera la jonction entre ces deux hangars.

En première rangée (en partie inférieure), le long de la voirie, sont prévus un nouveau hall de stationnement couvert (PAV45-III), avec un accès en sens unique à des emplacements pour des véhicules longs et pour des véhicules standard, ainsi qu'un dépôt couvert (PAV45-IV).

Entre ces deux derniers, une zone de parking extérieur avec une cinquantaine d'emplacements sera aménagée pour les voitures militaires de service.

A l'extérieur de la caserne, le parking pour les soldats volontaires sera agrandi d'environ 70 places en vue d'une augmentation des effectifs à moyen et long terme.

Bâtiments existants à réaménager

- *Infrastructure administrative*

L'infrastructure administrative se trouve d'une part dans des bâtiments tombant sous la catégorie des bâtiments standards et hébergeant toujours l'administration de différentes compagnies de l'Armée.

D'autre part, le pavillon non standard situé au croisement des axes principaux de la caserne logera les bureaux de l'état-major du Centre militaire et de l'état-major de l'Armée.

Le pavillon existant non standard au centre de la caserne abritant toujours la salle des fêtes d'une capacité de presque 600 places assises, sera complètement rénové. Les accès seront améliorés par l'aménagement de nouvelles sorties de secours distinctes et d'un nouvel accès pour des personnes à mobilité réduite.

- *Infrastructure de logement*

Ces bâtiments appartiennent également à la catégorie des bâtiments standards et serviront toujours au logement de différentes compagnies de l'Armée.

Sur tous les étages, 3 grands dortoirs seront aménagés, chacun pour 8 soldats. A côté de la cage d'escalier seront prévues les installations sanitaires, d'un côté la salle de douche, de l'autre côté les toilettes.

Le grenier (non chauffé) servira de local technique pour la ventilation.

Le sous-sol contiendra des locaux secondaires et un local technique où une sortie de secours directe vers l'extérieur servant également comme accès secondaire sera aménagé.

- *Infrastructure d'instruction*

La construction du hall logistique a libéré un grand bâtiment permettant de regrouper au sein d'un pavillon unique les salles d'instruction et les moyens de simulation actuels et futurs.

- *Infrastructure médicale*

L'infrastructure médicale existante du service de santé nécessite une rénovation complète et une valorisation de l'espace disponible sous les combles, afin de pouvoir y accueillir une partie administrative et une partie appropriée à l'instruction et aux tests médico-sportifs. La zone réservée aux activités médicales et paramédicales sera mise en conformité par rapport aux normes d'hygiène et de sécurité ainsi qu'aux conditions de travail en vigueur dans les établissements de santé publics.

- *Infrastructure de sécurité*

L'actuel corps de garde sera réhabilité et mis en conformité aux normes de sécurité adéquates et un nouveau poste d'entrée fonctionnel sera construit à partir duquel il est possible de contrôler les entrées et sorties des piétons et des véhicules 24h/24h et 7j/7j.

Finalement, la sécurité passive de la caserne sera renforcée par la mise en place d'une nouvelle clôture de sécurité et d'un système de surveillance électronique sur le périmètre intérieur de la caserne, ainsi que d'un chemin de patrouille, en partie carrossable, suivant le trajet de la nouvelle clôture.



Concept architectural

Bâtiments existants à réaménager

A part quelques adaptations, l'ensemble des bâtiments existants sera entièrement sauvegardé dans son aspect d'origine des années 50.

Un soin particulier sera apporté au traitement des enveloppes extérieures des bâtiments existants afin de préserver le caractère des bâtiments tout en permettant leur assainissement énergétique. Les bâtiments recevront une façade isolante avec un crépi similaire à l'existant. Ainsi, le site conservera son harmonie architecturale actuelle.

Les fenêtres seront remplacées par des nouvelles fenêtres à l'identique en bois et les portes d'entrées seront reconstruites d'une manière similaire aux portes d'entrées existantes.

Les sanitaires seront complètement remis à neuf. Le renouvellement des installations techniques est inévitable et sera prévu dans son intégralité.

Sauf quelques exceptions, il n'y aura pas de faux plafonds. Les installations de ventilation et d'autres installations techniques seront donc installées en apparent. Ceci permettra de profiter des grandes hauteurs existantes des étages et d'améliorer l'inertie thermique des bâtiments.

Les nouveaux murs non porteurs des pavillons de logement et administratifs, seront essentiellement des constructions légères, afin d'avoir plus de flexibilité pour les éventuels réaménagements futurs. Les carrelages et chapes seront renouvelés sur tous les étages à l'exception des revêtements des cages d'escalier en terrazzo qui seront restaurés.

Nouvelles constructions

Les volumétrie et matérialité des nouveaux bâtiments se distingueront fortement des bâtisses d'origine.

Le hall des sports et la cantine seront des bâtiments compacts et intégrés dans la pente naturelle du terrain. Les ouvertures dans leurs façades seront placées principalement du côté sud pour établir une relation avec l'extérieur et permettre aux utilisateurs de profiter des vues sur la vallée de la Sûre. Pour donner une cohérence à l'ensemble architectural, les mêmes matériaux de revêtement de façade ont été choisis. Le caractère particulier de chaque édifice sera accentué par le choix du rythme du calepinage. Celui du hall des sports, le lieu d'effort et de concentration, sera plus structuré et celui de la cantine, le lieu de repos, sera plus aléatoire.

Une approche différente a été prise pour la chaufferie à copeaux de bois. Fortement enterré, ce bâtiment se confond dans le talus naturel, son mur de soutènement se transformera en façades et renforcera l'intégration dans le paysage. Ce jeu de voiles en béton, à la fois structurels et paysagés, rendra l'intervention discrète.

Concept technique et énergétique

La conception énergétique a été élaborée selon les normes et réglementations en vigueur et suivant les objectifs de l'Administration des bâtiments publics:

- Efficacité de l'enveloppe extérieure ;
- Réduction au maximum des pertes énergétiques ;
- Inertie thermique des dalles ;
- Optimisation des installations techniques en vue d'une consommation d'énergie réduite au maximum.

La principale production de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire se fera à base de bois. La puissance thermique totale de cette installation sera de 1'000 kW au moyen de 2 chaudières. L'appoint de la demande en chaleur sera assuré par la chaudière bi-fuel existante. La distribution de chauffage se fera par un réseau de conduites de chauffage urbain existant qui sera raccordé aux nouvelles constructions.

Ainsi, un taux de couverture d'énergie renouvelable des besoins en énergie thermique de plus de 70 % pourra être atteint.

Toutes les installations techniques sont à la pointe de la technologie, permettant une utilisation rationnelle de l'énergie.

La volonté de profiter des bâtisses existantes en les transformant et en les adaptant pour les besoins actuels de l'Armée plutôt que de construire des nouveaux bâtiments, s'inscrit pleinement dans la philosophie de développement durable en minimisant l'énergie grise de déconstruction et de construction.

Des nouvelles constructions sont uniquement prévues pour abriter les fonctions qui, en raison de leur envergure ou de leur spécificité, ne peuvent pas être accommodés dans les bâtiments existants.

Les bâtiments posséderont une inertie thermique importante grâce à leurs murs et dalles massifs et grâce aux sols qui seront exécutés en grande partie en chape apparente ou en carrelage.

La rénovation énergétique des bâtiments existants et l'installation d'une ventilation mécanique avec récupération de chaleur va réduire la consommation d'énergie de chauffage des pavillons existants en moyenne d'environ 50 %.

Les besoins en énergie des nouveaux bâtiments chauffés sont comparables à ceux d'une maison à basse consommation d'énergie.

4. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maître de l'ouvrage

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Administration des bâtiments publics

Maîtrise d'œuvre

Architecte :	Holweck Bingen Architectes & Planet+ Architectes et Urbanistes STEINMETZDEMEYER architectes et urbanistes & Frei(raum) Architectes
Ingénieur en génie civil :	BEST Ingénieurs-conseils
Ingénieur en génie technique :	Goblet Lavandier & Associés Ingénieurs-conseils
Bureau de contrôle technique :	Socotec Luxembourg
Organisme agréé :	Secolux
Coordinateur sécurité santé :	H.B.H.
Concept énergétique :	Ernst Basler + Partner

Surfaces et volume

Superficie du site :	~ 21 ha
Surface nette d'exploitation totale :	~ 64'000 m ²
Surface brute totale :	~ 82'000 m ²
Volume brut total :	~ 330'000 m ³

Coût du projet

Budget voté :	EUR 137'200'000.- TTC
Budget adapté :	EUR 183'000'000.- TTC

Dates-clés

Vote de la loi :	17 juillet 2018
Travaux préparatoires :	2021
Phase 1 :	2022-2025
Phase 2 :	2025-2027
Phase 3 :	2027-2029

5. CONTACT

Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Madame Mara Valent

E-mail : mara.valent@tr.etat.lu

Tél : (+352) 247-84421